

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

**AVRIL 2016
(2)**

- SOMMAIRE -

I - DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Séance du 4 avril 2016..... 1 à 5

I – DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE DEPARTEMENTALE

Séance du 4 avril 2016

1.1 – ENFANCE ET FAMILLE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'enfance et à la famille.

1.2 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif au Centre départemental de l'enfance.

1.3 – HANDICAP ET DEPENDANCE

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif au handicap et à la dépendance.

1.4 – POLITIQUE DE L'HABITAT

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la politique de l'habitat.

1.5 – ACTION SOCIALE, INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

L'Assemblée départementale décide, par 29 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'action sociale, l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

1.6 – PLAN SANTE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif au plan santé.

1.7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS-COTISATIONS DEPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif aux subventions aux associations-cotisations départementales.

2.1 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES – RESEAU ROUTIER

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 CONTRE (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif aux inscriptions budgétaires pour le réseau routier départemental

2.2 – BUDGET PRIMITIF 2016 - TRANSPORTS

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif au budget primitif 2016 en matière de transports.

2.3 – PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES AUX DEVIATIONS

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 CONTRE (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif à la participation financière des collectivités aux déviations

2.4 – DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET AMENAGEMENT RURAL

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif au développement du territoire et à l'aménagement rural.

2.5 – L'INGENIERIE AUX TERRITOIRES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'ingénierie aux territoires.

3.3 – ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'attractivité et la compétitivité territoriale.

3.4 – TOURISME ET PATRIMOINE NATUREL

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif au tourisme et au patrimoine naturel.

3.5 – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

3.6 – MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT ET ACCOMPAGNEMENT DU SMO EURE-ET-LOIR NUMERIQUE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la mise en œuvre du plan de déploiement du très haut débit et accompagnement du SMO Eure-et-Loir numérique.

3.7 – ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'accompagnement des structures.

4.1 – EDUCATION, FONCTIONNEMENT, REUSSITE EDUCATIVE ET INVESTISSEMENT

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'éducation et à la réussite éducative.

4.2 – PERSONNALITES QUALIFIEES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la désignation de personnalités qualifiées.

4.3 – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la bibliothèque départementale.

4.4 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET ARCHEOLOGIE

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif aux archives et archéologie.

4.5 – LES SITES PATRIMONIAUX

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif aux sites patrimoniaux

4.6 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'enseignement supérieur.

4.7 – SUBVENTIONS AUX ACTEURS ET PARTENAIRES DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 CONTRE (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif aux subventions aux acteurs et partenaires de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la culture, du sport et de la vie associative.

5.1 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif au vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

5.2 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LE DEPARTEMENT

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le Département.

5.3 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Assemblée départementale prend acte, à l'unanimité, des dispositions du rapport relatif à la situation en matière de développement durable.

5.4 – DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES ET INNOVANTS

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif au développement des usages numériques et innovants.

5.5 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 CONTRE (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif à la gestion des ressources humaines.

5.6 – NOUVELLE PRESTATION SOCIALE SPECIFIQUE POUR L'AIDE A LA VIE QUOTIDIENNE DES AGENTS HANDICAPES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la nouvelle prestation sociale spécifique pour l'aide à la vie quotidienne des agents handicapés.

5.7 – STRATEGIE PATRIMONIALE ET DEPENSES BATIMENTAIRES

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la stratégie patrimoniale et dépenses bâtimementaires.

5.8 –GESTION PATRIMONIALE DU SERVICE DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif à la gestion patrimoniale du service départemental des services d'incendie et de secours.

5.9 – SUBVENTIONS ET COTISATIONS

L'Assemblée départementale décide, par 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. LE DORVEN, M. PECQUENARD, M. ROUX, Mme de SOUANCE et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif aux subventions et cotisations.

5.10 – APUREMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, d'adopter les dispositions du rapport relatif aux apurements des autorisations de programme.

5.11 – L'IMAGE D'UN DEPARTEMENT AUX MULTIPLES FACETTES

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter les dispositions du rapport relatif à l'image d'un Département aux multiples facettes.

5.12 – RAPPORT GENERAL BP 2016

L'Assemblée départementale décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. ROUX et Mme LEMAITRE-LEZIN), d'adopter le Budget primitif 2016 du Département (budget voté globalement).